

COMMENTAIRES DU CPQ

Dans le cadre des
consultations sur le projet
de loi n° 74, *Loi visant
principalement à améliorer
l'encadrement relatif aux
étudiants étrangers*

Novembre 2024



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Résumé | 3 |
| Introduction | 3 |
| Commentaires généraux du CPQ | 4 |
| La capacité d'absorption du marché du travail et l'environnement socio-économique | 4 |
| L'apport des étudiants étrangers au marché du travail | 6 |
| Un appui aux institutions d'enseignement | 7 |
| Le PL74 répond-il aux besoins des employeurs? | 8 |
| Recommandations | 8 |
| Conclusion | 9 |

Résumé

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) est heureux de présenter ses commentaires sur le projet de loi n° 74 (PL74), intitulé Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers. Le CPQ salue l'intention du gouvernement de protéger les régions et les programmes particuliers qu'ils offrent. Toutefois, il ne voit pas pourquoi il faudrait changer l'approche et la réglementation pour ce bassin de l'immigration temporaire contribuant à la renommée de nos institutions d'enseignement. Ces étudiants internationaux peuvent, à terme, combler une partie des besoins en main-d'œuvre qualifiée pour l'ensemble du Québec. Dans le contexte économique et social actuel, le gouvernement du Québec se doit d'encourager l'accueil d'étudiants internationaux pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et soutenir le développement économique de la province.

Introduction

Le CPQ regroupe des entreprises et des associations sectorielles œuvrant dans tous les secteurs d'activités et toutes les régions du Québec. Il représente directement et indirectement les intérêts de plus de 70 000 employeurs de toutes tailles, tant du secteur privé que parapublic, et est considéré comme une référence incontournable dans ses domaines d'intervention.

Incarnant la voix des employeurs, le CPQ intervient auprès des gouvernements, des agents de la vie économique et de l'opinion publique afin de promouvoir un environnement d'affaires propice à la prospérité et à un développement économique responsable.

Pour le CPQ et l'ensemble de ses membres dont les institutions d'enseignement, la question de l'immigration revêt une importance capitale. Dans le cas particulier des étudiants étrangers, ces derniers ont un apport positif au développement économique et social du Québec.

Tout d'abord, le Québec fait face à des défis démographiques et à un besoin croissant de main-d'œuvre qualifiée. En 2023, il y avait 84 jeunes Québécois qui entraient sur le marché du travail par tranche de 100 Québécois qui partaient à la retraite. Ainsi, le manque à gagner a été partiellement comblé, notamment par les étudiants étrangers, avec leurs compétences et leur formation, dans des secteurs clés en manque de main-d'œuvre tels que la santé, l'éducation, l'ingénierie, les technologies de l'information et la recherche scientifique. Beaucoup d'entre eux ayant déjà étudié et vécu au Québec, sont particulièrement bien placés pour s'intégrer rapidement au marché du travail, contribuant ainsi à renforcer la compétitivité économique de la province.

Ensuite, en payant des frais de scolarité souvent plus élevés que les étudiants locaux, ils participent directement au financement des établissements d'enseignement de notre système d'éducation. De plus, leur présence stimule également l'économie locale à travers leurs dépenses en logement, nourriture, loisirs et autres services. Par exemple, en tenant compte des bourses d'études canadiennes, les dépenses

annuelles totales des étudiants internationaux, y compris celles de leurs familles et amis en visite, ont contribué à hauteur de 4,3 G\$ à l'activité économique du Québec en 2022¹.

La présence de ces étudiants internationaux enrichit également le tissu culturel québécois. Ils apportent avec eux des perspectives et des expériences diverses, permettant ainsi aux communautés locales et aux institutions de se familiariser avec d'autres cultures. Ce brassage culturel favorise l'ouverture d'esprit, la tolérance, l'inclusion et même des capacités supplémentaires pour les entreprises du Québec de rayonner à l'international.

De surcroît, attirer des étudiants internationaux contribue au rayonnement et à la compétitivité des universités, collèges et autres institutions d'enseignement québécois. Ces établissements deviennent plus attrayants sur la scène mondiale, renforçant leur réputation grâce à la diversité et la qualité de leurs programmes, contribuant ainsi au prestige du Québec comme destination éducative de premier choix².

Enfin, les étudiants étrangers apportent une contribution significative à l'innovation et à la recherche. Nombre d'entre eux, inscrits aux cycles supérieurs, participent activement aux travaux de recherche, introduisant de nouvelles idées et approches qui enrichissent la production scientifique et technologique québécoise. Ils contribuent ainsi au développement de nouvelles connaissances et innovations, renforçant la position du Québec dans les domaines de la recherche et de la technologie. Par exemple, le Mila³, Institut québécois d'intelligence artificielle (IA), reconnu mondialement pour ses contributions majeures en IA, ne serait pas ce qu'il est sans l'apport de plusieurs étudiants étrangers dont certains sont devenus des Québécois.

Les étudiants étrangers représentent un véritable atout stratégique pour le Québec, non seulement en renforçant nos institutions d'enseignement, mais aussi en répondant à nos besoins économiques immédiats et futurs tout en consolidant notre rayonnement culturel et notre attrait en tant que terre d'opportunités et d'innovation.

Commentaires généraux du CPQ

La capacité d'absorption du marché du travail et l'environnement socio-économique

Au Québec et au Canada, les employeurs s'inquiètent de l'impact d'une baisse éventuelle d'étudiants étrangers sur le dynamisme – voire la survie – de certains programmes professionnels, collégiaux et universitaires. Est-il nécessaire de rappeler que la réalité socio-économique du Québec (vieillesse de la population en particulier) fera en sorte que d'ici 2031, ce sont 1,6 million de postes qui seront à pourvoir dans nos entreprises. La grande majorité de ces emplois, soit 71 %, sera pourvue afin de remplacer les postes laissés vacants en raison de départs à la retraite, alors que l'emploi dû à la création nette d'emplois représentera 29 % des 1,6 million d'emplois, soit 450 600 emplois. L'offre de main-d'œuvre proviendra en

¹ Gouvernement du Canada, Impacts économiques de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour 2022

² Actualités UQAM, Montréal meilleure ville universitaire dans les Amériques, consulter [ici](#), juillet 2024

³ Mila, <https://mila.quebec/fr/a-propos/a-propos-de-mila>

grande partie des jeunes actuellement aux études (50 %) et des personnes immigrantes qui s'établiront au Québec au cours des années à venir (24 %)⁴, essentiellement par le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)⁵ et le Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

De plus, à moyen terme, soit d'ici 2027, des 437 professions évaluées par le gouvernement du Québec, il n'y en aura aucune en surplus de main-d'œuvre (60 % des professions sont en déficit ou léger déficit de main-d'œuvre)⁶. Preuve qu'il en est que le marché du travail est encore capable d'absorber une main-d'œuvre étrangère pour augmenter notre population active au bénéfice de notre économie. De 2021 à 2031, il est prévu que la majeure partie des 450 600 emplois créés soient hautement qualifiés, c'est-à-dire que les personnes qui les occuperont devront être titulaires au minimum d'un diplôme d'études collégiales.

Le CPQ est préoccupé par la notion relativement abstraite de « capacité d'accueil du Québec » en matière d'immigration. Cette notion est largement colportée lorsqu'il s'agit de déterminer combien d'immigrants nous devrions accueillir annuellement. Il y a quelques années, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) s'est penchée, sans succès, sur l'élaboration d'un tableau de bord qui visait le même objectif.

Nous sommes d'avis qu'il n'existe actuellement pas de méthode scientifique pour calculer cette soi-disant capacité, car comme l'indique le professeur émérite Mario Polèse, « il s'agit en plus d'un concept hautement politique, avec un fort fond émotif, plus souvent évoqué par ceux qui veulent limiter l'immigration. Donc, c'est à utiliser avec prudence⁷ ».

En principe, l'attractivité d'une région n'est pas fondamentalement différente pour l'immigration internationale que pour les migrations internes, et comprend notamment les opportunités d'emploi ainsi que la disponibilité des services de santé, de places dans les garderies, d'institutions d'enseignement et de logement. Mais surtout, la capacité d'accueil n'est pas une donnée statique, car l'immigration joue dans les deux sens. Elle peut mettre des pressions sur certains services, mais aussi les alléger. Par exemple, l'arrivée de spécialistes en enseignement, en soins infirmiers, en éducation, en service de garde et du domaine de la construction aura pour effet d'accroître l'attractivité de la région, qu'on peut aussi appeler sa capacité d'accueil.

Nous sommes d'avis que plutôt que de nous questionner sur « la capacité d'accueil du Québec », nous devrions plutôt nous interroger sur les mesures à prendre de manière prévisible pour offrir une structure suffisante pour accueillir toutes les personnes immigrantes, qu'elles relèvent de l'immigration permanente ou temporaire et, dans ce cas particulier, des étudiants étrangers. Introduire le concept de capacité d'accueil à l'article 3 du projet de loi amène à notre avis une notion trop arbitraire pour permettre la prévisibilité nécessaire aux établissements d'enseignement, et à plus long terme, aux employeurs.

En ligne avec le plan stratégique du ministère de l'Enseignement supérieur, le Québec a octroyé 61 000 permis d'études à des étudiants étrangers dans ses établissements postsecondaires en 2023, contre 51 000 en 2022. Cette augmentation a bénéficié principalement à des étudiants provenant de pays francophones, notamment d'Afrique du Nord et de l'Ouest.

⁴ Gouvernement du Québec, Information sur le marché du travail, État d'équilibre de main-d'œuvre (2022)

⁵ Le PRTQ sera remplacé à terme par le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)

⁶ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes, diagnostics pour

⁷ Polèse, Mario, Capacité d'accueil : un concept à employer avec prudence, 23 mai 2023

Depuis septembre 2023, le gouvernement permet à certains étudiants étrangers inscrits dans des collèges et universités francophones situés hors de Montréal de payer les mêmes frais de scolarité que les Québécois, afin de renforcer l'attractivité de différentes régions de la province et d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre. Plus de la moitié de la hausse des permis d'études entre 2022 et 2023 a concerné des étudiants inscrits dans des institutions bénéficiant de cette exemption, avec un effet notable : par exemple, l'Université du Québec en Outaouais a vu ses permis d'études plus que tripler en un an. Des mesures incitatives fonctionnent pour la régionalisation des étudiants étrangers.

Comme l'a souligné le Commissaire à la langue française, « l'admission des étudiants étrangers peut contribuer à la pérennité et à la vitalité du français au Québec de manière favorable⁸. »

En somme, une politique responsable et prévisible d'accueil des étudiants internationaux dans les institutions publiques et privées québécoises répond à trois objectifs clés : fournir une main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises et services publics, dynamiser les régions à faible croissance démographique, et renforcer la pérennité du français au Québec. Dans le même ordre d'idées, le Québec ne devrait pas restreindre les possibilités de recrutement à l'international des institutions d'enseignement universitaire anglophones, mais les supporter dans leurs efforts de francisation une fois l'étudiant sur place.

L'apport des étudiants étrangers au marché du travail

Les étudiants étrangers apportent une valeur considérable aux entreprises des pays d'accueil. Leur contribution va bien au-delà des compétences techniques ou des connaissances spécifiques, car ils enrichissent les entreprises par leur diversité culturelle, leur capacité à innover et leur accès à des réseaux internationaux.

En 2018, pour le Québec, durant leurs études, 44 % des étudiants étrangers au niveau postsecondaire avaient occupé un emploi alors que ce nombre ne s'élevait qu'à 20 % en 2000⁹. En croissance dans le temps, leur impact peut s'avérer important pour certaines entreprises des secteurs du commerce de détail et de gros, de l'hôtellerie et de la restauration pour ne citer que ces domaines.

De plus, les étudiants étrangers apportent des points de vue différents qui favorisent l'innovation, la créativité et une meilleure compréhension des marchés mondiaux. Cette diversité culturelle permet aux entreprises de mieux comprendre les préférences et les comportements des clients à l'international, ce qui peut être précieux pour les entreprises exportatrices ou pour celles qui souhaitent se développer à l'étranger. Les étudiants étrangers sont souvent formés dans des domaines spécifiques, avec des connaissances de pointe et des compétences pratiques acquises dans des environnements académiques variés. Pour les entreprises qui recherchent des compétences spécifiques, ils peuvent fournir une expertise précieuse qui leur permet d'innover et d'être compétitives.

Les étudiants étrangers peuvent aider les entreprises locales à entrer sur de nouveaux marchés en tirant parti de leurs réseaux et de leur connaissance des cultures, langues et réglementations locales. Cela est particulièrement avantageux pour les entreprises cherchant à se mondialiser et à accroître leur portée à l'international.

⁸ Commissaire à la langue française, Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 74, novembre 2024

⁹ Institut du Québec, Portrait de l'immigration temporaire, Attraction et rétention des étudiants étrangers au Québec, mai 2023

De plus, ayant souvent dû s'adapter à un nouveau pays et à une nouvelle culture, les étudiants étrangers possèdent généralement une grande capacité d'adaptation, de flexibilité et de résilience. Ils ont une vision plus large des enjeux, une expérience interculturelle qui les rendent souvent plus innovants et aptes à résoudre des problèmes sous différents angles. D'ailleurs, une proportion importante d'immigrés ou de leurs enfants sont devenus des entrepreneurs de premier plan. Pour l'exemple, environ 45 %¹⁰ des entreprises du Fortune 500 – une liste annuelle des 500 plus grandes entreprises américaines en termes de chiffre d'affaires – ont été fondées par des immigrants ou leurs enfants, et les immigrants étaient à l'origine de 55 % des startups américaines évaluées à 1 milliard de dollars ou plus.

Finalement, une fois leurs études complétées, nombreux sont les diplômés étrangers qui poursuivent leur parcours au Québec grâce au permis de travail post-diplôme qu'ils peuvent obtenir avant l'étape de la résidence permanente. Au Québec, en 2023, ces travailleurs qualifiés étaient 41 500 et apportent une contribution essentielle à notre marché du travail.

Un appui aux institutions d'enseignement

Le CPQ appuie le point de vue des institutions d'enseignement sur l'apport crucial des étudiants internationaux à plusieurs chapitres, notamment parce qu'il permet à leurs programmes de maîtrise et de doctorat de répondre aux besoins de main-d'œuvre hautement qualifiée et de développer la capacité d'innovation du Québec. Le Québec accuse déjà un retard en matière d'innovation, il ne faudrait pas l'aggraver par une restriction du nombre d'étudiants qui pourrait entraîner des conséquences négatives durables pour le Québec.

Nous sommes également en accord avec les acteurs de la formation professionnelle, les collèges et les universités sur le fait que les étudiants internationaux, en plus de ne représenter qu'une faible proportion des titulaires de permis d'immigration temporaire délivrés au Québec, arrivent pour la plupart seuls, jeunes, en bonne santé et après avoir démontré leur capacité financière. Les étudiants internationaux ne constituent donc pas un fardeau significatif pour les services publics du Québec.

Pour de nombreuses institutions d'enseignement et de nombreux programmes de formation, restreindre les admissions d'étudiants étrangers pourrait fragiliser l'accessibilité de programmes de formation essentiels, particulièrement dans des régions où les besoins de main-d'œuvre sont criants. Plusieurs cohortes seraient mises en péril, ce qui réduirait l'accès des jeunes Québécois à des formations.

Il est essentiel que les institutions d'enseignement et les acteurs économiques soient consultés pour déterminer les orientations en ce qui concerne les critères d'attraction des étudiants étrangers au Québec. Tout changement à ces orientations devrait être établi dans un délai raisonnable et qui n'entraîne pas d'effets négatifs aux activités des acteurs de l'éducation.

Dans son dernier Plan stratégique 2023-2027, publié l'an dernier, le ministère de l'Enseignement supérieur indique en effet qu'attirer davantage d'étudiants internationaux dans les collèges et les universités francophones de la province était une priorité gouvernementale et que « ces étudiants pourront contribuer au développement et à la croissance du Québec ». Aujourd'hui, le PL 74 va mener à des conclusions et

¹⁰ American immigration Council, New American Fortune 500 in 2023, août 2023

des orientations qui vont réduire l'attractivité du Québec et la possibilité pour nos institutions d'enseignement d'attirer davantage de personnes. Comment voulez-vous assurer une planification adéquate avec tant d'imprévisibilité?

Le PL74 répond-il aux besoins des employeurs?

Les entreprises et les institutions d'enseignement ont besoin de prévisibilité pour assurer leur essor, leur compétitivité et leur avenir. Rien n'est plus néfaste qu'une vision à court terme en matière d'immigration, alors que nos besoins en main-d'œuvre se planifient à long terme par le gouvernement du Québec.

Les étudiants étrangers ont largement contribué à l'amélioration des conditions socio-économiques constatées au cours de la précédente décennie. Il est possible de citer des améliorations en matière de revenus gagnés, mais aussi dans la régionalisation de l'immigration qui nous a fait défaut depuis plusieurs années. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les personnes immigrantes, ayant déjà résidé au Québec de façon temporaire avant leur admission, ont un taux de présence après 10 ans plus élevé que celles qui n'ont jamais eu de permis de travail ou d'études (82,5 % et 70,5 % respectivement)¹¹.

Le projet de loi 74 s'ajoute à l'instauration d'un moratoire dans deux programmes d'immigration permanente économique et envoie un très mauvais message aux étudiants étrangers et à l'ensemble des immigrants des catégories économiques qui sont essentiels à notre prospérité collective future. Ces mesures risquent encore d'affaiblir considérablement l'attractivité du Québec auprès des étudiants internationaux et de manière générale ne répondent pas aux besoins des employeurs.

D'autres immigrants encore, qui viennent de perdre la possibilité de s'installer définitivement — du moins durant le gel —, pourraient aussi décider de partir vers d'autres provinces canadiennes. Le ministère fédéral de l'Immigration a d'ailleurs récemment rehaussé la cible d'immigration francophone dans le reste du pays.

Recommandations

Le CPQ recommande de :

1. Exempter les institutions d'enseignement de tout plafond limitant le nombre d'étudiants internationaux;
2. Garantir que les décisions les concernant soient prises en consultation avec les parties prenantes, y compris les employeurs et les ministères sectoriels;
3. Adopter une approche prévisible et incitative dans le temps plutôt que coercitive pour établir des orientations et des processus décisionnels clairs et alignés sur les réalités académiques, économiques, sociales et régionales. Cela permettrait aux institutions d'enseignement de jouer pleinement leur rôle dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, tout en contribuant à la prospérité et au dynamisme de la société québécoise;
4. Supporter les institutions d'enseignement dans leur soutien à l'intégration des étudiants étrangers.

¹¹ MIFI, *Portraits sociodémographique et régional des personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2021 et présentes en janvier 2023*, édition 2023.

Conclusion

L'immigration, et plus spécifiquement l'apport des étudiants étrangers, est essentielle pour le Québec, non seulement en termes de diversité et de rayonnement international pour nos institutions d'enseignement, mais aussi pour répondre aux besoins économiques pressants de la province. Les étudiants étrangers enrichissent les campus québécois par leur diversité culturelle, dynamisent les environnements d'apprentissage et renforcent l'attractivité mondiale de nos universités et cégeps, contribuant à leur réputation d'excellence.

Au-delà de leur impact académique, ces étudiants représentent un potentiel stratégique pour combler la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs clés, durant leurs études, mais surtout une fois leur diplomation obtenue. En formant des talents qui connaissent déjà le Québec et qui possèdent les compétences requises, les institutions québécoises jouent un rôle central dans la création d'une main-d'œuvre qualifiée, prête à intégrer rapidement le marché du travail et à contribuer à la croissance économique.

L'accueil d'étudiants internationaux constitue donc un investissement dans la prospérité future du Québec. En soutenant des politiques prévisibles, inclusives et stratégiques, le Québec peut maximiser les bénéfices de cette immigration qualifiée, augmentant ainsi la richesse économique de la province tout en répondant à ses besoins de main-d'œuvre et en soutenant ses établissements d'enseignement dans leur mission éducative et innovante.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca